DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	17	Pour : 18 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 11 octobre 2023 s'est réuni à la mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes – Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / SEMENCE / HUET / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ / LOOSLI

ETAIENT ABSENTS : Mrs REGUER / MORIN

A DONNE POUVOIR : Mr REGUER à Mme HUET

Ont été nommée secrétaire : Mme LAFOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20231018-2023_59-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/10/2023

Objet : Repas de noël aux profits des ainés de la commune

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur le prix du repas de fin d'année au profit des personnes âgées de plus de 70 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité.

- Le montant du repas à 25€ par personne.

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents qui découlent de cette affaire.

Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Christine LAFOND

Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT 18120 CHER

Publié sur le site internet de la commune le 21.10.2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	17	Pour : 18 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 11 octobre 2023 s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes – Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / SEMENCE / HUET / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ / LOOSLI

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
018-211801097-20231018-2023_60-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/10/2023

ETAIENT ABSENTS : Mrs REGUER / MORIN

ONT DONNE POUVOIR : Mr REGUER à Mme HUET

Ont été nommée secrétaire : Mme LAFOND

OBJET : MODIFICATION DE L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE SITE DE LA DECHETTERIE

Le Maire d'Henrichemont

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale ;

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, comprenant notamment l'éclairage ;

Vu le Code la route, notamment les articles R.416-4 et suivants, relatifs à l'éclairage et la signalisation de nuit, ou de jour par visibilité insuffisante ;

Vu les articles L.583-1 et suivants du Code de l'environnement, relatifs à la prévention des nuisances lumineuses ;

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, et, considérant que, à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue sur le site de la déchetterie, en accord avec la Communautés de communes Terres du Haut Berry, gestionnaire du site :

ARRÊTE

Article 1 : L'éclairage public sera éteint sur le site de la déchetterie de 18h à 6h au lieu de 23h à 6h.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet au plus tard le 01/01/2024.

Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Christine LAFOND

Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

Publié sur le site internet de la commune le 21.10.2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT **DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	17	Pour : 18 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 11 octobre 2023 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / SEMENCE / HUET / PLAIS / POTELUNE / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ / LOOSLI

ETAIENT ABSENTS : Mrs REGUER / MORIN

A DONNE POUVOIR : Mr REGUER à Mme HUET

A été nommé secrétaire : Mme LAFOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20231018-2023_61-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/10/2023

Objet : Cession d'un véhicule

La commune souhaite se séparer d'un véhicule de marque CTTE CITROEN, ancien véhicule des pompiers.

Une personne propose de racheter le dit véhicule pour un montant de 100€.
Ce fourgon est très dégradé, il n'est plus en état de fonctionnement.

Mr le Maire propose :

-D'approuver le montant de la cession du véhicule CTTE CITROEN à hauteur de 100€
-D'approuver la sortie du véhicule de l'inventaire « Véhicule sapeurs-pompiers » N° 87 d'une valeur de 13642.40€
-D'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Après discussion, le conseil municipal :

-Approuve le montant de la cession du véhicule CTTE CITROEN à hauteur de 100€
-Approuve la sortie du véhicule de de l'inventaire « Véhicule sapeurs-pompiers » N° 87 d'une valeur de 13642.40€
-Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Voté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Christine LAFOND

Le Maire
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

Publié sur le site internet de la commune le 21.10.2023